Rôle de bénévole : représentant·e du comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCES)

En vertu du *Règlement de l'Ontario 464/97* de la *Loi sur l'éducation*, chaque conseil scolaire et chaque administration scolaire doit mettre sur pied un comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCES). Ces comités sont composés de conseiller·ère·s scolaires élu·e·s, de représentant·e·s d'associations locales qui s'intéressent à l'éducation spécialisée, et de membres de la communauté.

Autisme Ontario peut désigner un·e représentant·e et un membre suppléant au sein du CCES de chaque conseil scolaire. S'il n'y a qu'une seule personne bénévole, celle-ci occupera le rôle de représentant·e. S'il y a deux personnes bénévoles, l'une d'entre elles occupera le rôle de représentant·e et l'autre, le rôle de membre suppléant. Les bénévoles du CCES sont encadré·e·s et soutenu·e·s par le·la responsable de l'expérience familles et individus d'Autisme Ontario.

Fonctions	REPRÉSENTANT·E	MEMBRE SUPPLÉANT
• Participer à une séance virtuelle d'orientation obligatoire de 50 minutes destinée aux bénévoles, animée par Autisme Ontario, et suivre l'ensemble des modules de formation requis (les modules devraient prendre environ 80 minutes à terminer).	✓	✓
• Participer à une séance virtuelle d'orientation du CCES obligatoire de 50 minutes, animée par Autisme Ontario.	✓	✓
• Participer à deux séances d'information virtuelles obligatoires de 50 minutes par année scolaire, animées par Autisme Ontario, afin d'aborder des sujets d'intérêt ainsi que les priorités émergentes ou urgentes au sein du système d'éducation.	✓	✓
• Assister aux réunions du CCES du conseil scolaire (en ligne ou en personne, selon le conseil scolaire) et ne pas manquer plus de trois réunions consécutives du CCES, à défaut, un retrait du rôle pourrait être envisagé.	✓	facultatif
• Assister aux réunions du CCES du conseil scolaire si le·la représentant·e ne peut pas y assister.		✓
• Rédiger un bref compte-rendu en ligne après chaque réunion du CCES et le transmettre au·à la responsable de l'expérience familles et individus.	✓	
• Recevoir les points à l'ordre du jour et les principaux messages d'Autisme Ontario à présenter au CCES du conseil scolaire.	✓	
• Formuler des recommandations à l'intention du conseil scolaire, conformément aux prises de position d'Autisme Ontario.	✓	
• Participer à l'examen annuel du conseil du plan pour l'éducation spécialisée.	✓	

• Participer au processus budgétaire annuel du conseil en ce qui concerne l'éducation spécialisée.	✓	
• Maintenir une communication régulière avec le·la partenaire du CCES (représentant·e ou membre suppléant) et le·la responsable de l'expérience familles et individus.	✓	✓
• Participer à deux réunions de suivi obligatoires entre le·la responsable de l'expérience familles et individus, le·la représentant·e et le membre suppléant au cours de chaque année scolaire (appel Teams d'environ 15 minutes).	✓	✓
• Consulter et se tenir informé·e des renseignements transmis par Autisme Ontario au sujet du secteur de l'éducation, notamment les prises de position publiques d'Autisme Ontario, ses communiqués de presse et ses recommandations en matière de politique gouvernementale.	✓	✓
• Participer à des séances virtuelles facultatives de 30 minutes, offertes trois fois par année scolaire, pour les personnes qui préfèrent discuter des prises de position publiques d'Autisme Ontario, de ses communiqués de presse et de ses recommandations en matière de politique gouvernementale pour le secteur de l'éducation.	facultatif	facultatif

Exigences des représentant·e·s et des membres suppléants du CCES (conformément au *Règlement de l'Ontario 464/97* de la *Loi sur l'éducation*) :

- avoir plus de 18 ans;
- avoir la citoyenneté canadienne;
- résider dans le territoire de compétence du conseil scolaire;
- être un·e électeur·rice des écoles publiques habilité·e à voter pour élire les membres du conseil scolaire;
- ne pas travailler pour le conseil scolaire;
- ne pas avoir été déclaré·e coupable d'un acte criminel.

Exigences supplémentaires :

- être membre d'Autisme Ontario.

Attentes :

- être un·e ambassadeur·rice d'Autisme Ontario et promouvoir sa mission au sein de la communauté;
- connaître l'étendue des fonctions du·de la responsable de l'expérience familles et individus et maintenir la communication avec le·la responsable régional·e;
- adopter un comportement professionnel et une attitude chaleureuse;
- faire preuve de fiabilité et de ponctualité;
- être courtois·e et aimable avec les gens et respecter la confidentialité des renseignements concernant les participant·e·s aux programmes d'Autisme Ontario, les bénévoles, les partenaires et les donateur·rice·s.

Processus de recrutement d'Autisme Ontario :

- fournir une attestation de références satisfaisante et une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables (frais à la charge du·de la candidat·e);
- passer une entrevue virtuelle de 30 minutes pour un poste de bénévole et être sélectionné·e comme candidat·e retenu·e;
- lire, prendre connaissance et signer les politiques de bénévolat ainsi que l'accord de bénévolat d'Autisme Ontario.

Avantages :

- contribuer à façonner l'avenir de l'éducation spécialisée en Ontario;
- acquérir une meilleure connaissance du système d'éducation;
- acquérir des compétences en matière de leadership, de défense des intérêts et de collaboration;
- participer à des séances de formation et d'information;
- participer à titre de membre d'une équipe.